

Centre Communal
d'Action Sociale

La poursuite et la volonté de maîtriser ses dépenses en rationalisant les achats, en cherchant des solutions alternatives et en investissant pour réduire ses charges de bâtiments, enclenchées il y a quelques années, devient essentielle. Les actualisations de prix, les obligations réglementaires, les prix volatils de l'énergie... viennent perturber l'équilibre budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Pour l'exemple, la masse salariale tient compte au budget primitif 2025, de l'augmentation du taux des cotisations patronales de la Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Les contraintes budgétaires sont nombreuses. Ainsi, la Ville prévoit de participer à l'équilibre par une subvention à hauteur de 2 410 000 euros.

La vigilance budgétaire et la participation municipale permettent de maintenir un niveau de qualité des services aux bénéficiaires du CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine et permettra également d'affirmer les priorités en matière de soutien auprès des seniors, en matière de solidarité, de logement, d'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, pour la garde et le développement de l'enfant et d'animation sociale.

1- Budget Principal

Section de fonctionnement – recettes

Produits des services : **1 048 405 euros**

Ces recettes représentent les participations financières des usagers pour le portage des repas, les prestations de l'Arpège, de la Maison de l'enfance mais également la refacturation des charges du personnel aux budgets annexes du CCAS, représentant 78 % des produits.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2024
MISE A DISPOSITION PERSONNEL RESIDENCE AUTONOMIE ROBERT LEBAS	128 983,78 €	139 468,51 €	107 339,81 €	114 025 €
MISE A DISPOSITION PERSONNEL RESIDENCE AUTONOMIE LE BÉGUINAGE	18 562,30 €	21 122,87 €	61 772,68 €	65 530 €
MISE A DISPOSITION PERSONNEL SERVICE AIDES A DOMICILE	623 900,33 €	632 356,60 €	600 074,96 €	638 687 €
ARPEGE	10 245,73 €	10 816,50 €	14 529,00 €	14 000 €
MAISON DE L'ENFANCE	26 323,64 €	41 058,63 €	53 308,39 €	48 508 €
PORTAGE DE REPAS	146 642,25 €	131 205,35 €	160 723,10 €	167 340 €
AUTRES FACTURATIONS	532,13 €	647,80 €	200,00 €	315 €
TOTAL	955 190,16 €	976 676,26 €	997 947,94 €	1 048 405 €

Atténuations de charges : **20 000,15 euros**

Ce chapitre regroupe le remboursement de charges de personnel par suite des arrêts de travail des agents du CCAS.

Budget Primitif 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Subventions : **375 772 euros**

Ce chapitre est constitué des participations de la CAF (Maison de l'enfance, Le Relais d'Assistantes Maternelles et l'Arpège). Il est prévu également une participation pour la maison adaptée à hauteur de 7 800 euros et des allocations personnalisées pour l'autonomie (APA) pour le portage de repas d'un montant de 16 711 euros.

Autres produits de gestion courante : **17 618 euros**

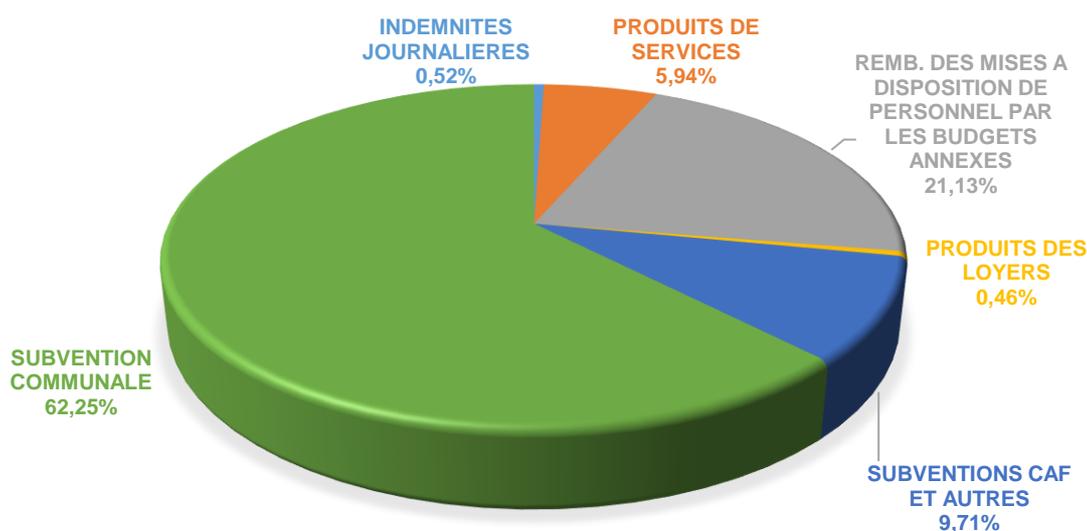
Il s'agit des recettes liées à la perception des loyers du logement d'Auberville-La-Campagne, du CLIC et des terrains.

Malgré les contraintes budgétaires du budget principal de Port-Jérôme-Sur-Seine, la ville apporte son soutien au CCAS et ainsi, assure la mise en œuvre d'une politique d'action sociale :

- l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion,
- l'accompagnement aux séniors (Résidences autonomie, portage de repas, service d'aides à domicile...),
- la garde et le développement de l'enfant (Maison de l'enfance, aide aux devoirs...),
- le logement,
- l'animation sociale (Centre social Arpège).

Cette participation de **2 410 000 euros** permet d'équilibrer le budget.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement se présente de la manière suivante :



Budget Primitif 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Une reprise pour provisions de dépréciation de créances est prévue pour **3 000 euros**.

Les recettes d'ordre sont d'un montant de **4 500 euros** (dotations des subventions d'équipement).

L'excédent de fonctionnement inscrit au budget est de **194 602,85 euros**.

Soit, pour les recettes de fonctionnement :

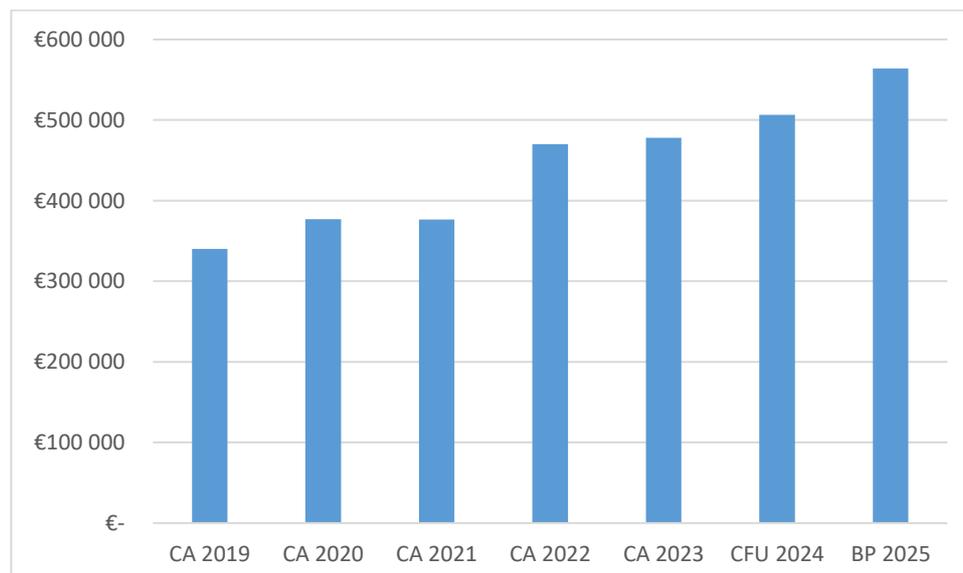
Réalisé 2024 : 3 648 656,16 €

Budget 2025 : 4 073 898 €

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : **563 775 €**

Ce chapitre comprend les fluides, l'alimentation, les consommables, le petit matériel, les fournitures de produits d'hygiène, les couches, les fournitures de bureau, produits d'entretien ménagers... mais également la location de matériel et bâtiments, l'entretien bâtiments et matériel, les contrats de maintenance, la formation du personnel, les animations ...



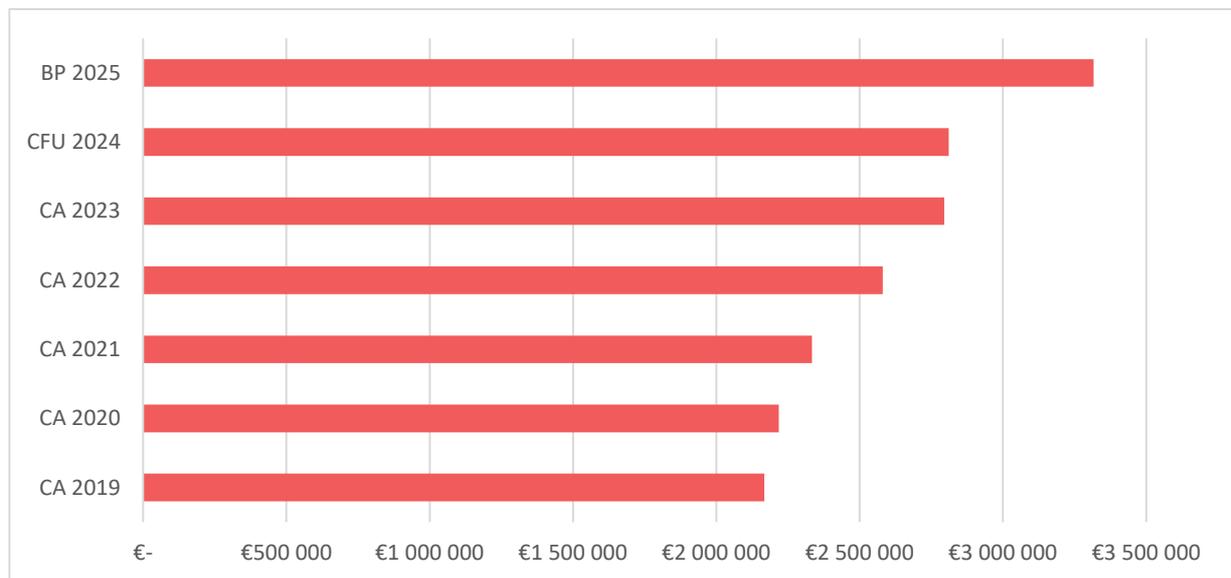
Les prix de l'énergie restent à peu près stables par rapport au réalisé 2024. La modernisation de la chaufferie bois et des installations thermiques, précédemment comptabilisée en investissement, est dorénavant imputée en fonctionnement pour suivre les préconisations de la préfecture. Le marché des

Budget Primitif 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

assurances a été renouvelé. La ligne passe de 5 539 euros à 37 385 euros. Tous ces éléments expliquent la hausse du chapitre.

Charges du personnel : **3 316 000 €**



Les dépenses de personnel augmentent par rapport au BP 2024 pour atteindre 3 316 000 euros. La masse salariale tient compte de l'augmentation de l'effet Glissement Vieillesse Technique (GVT). Néanmoins, la première hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) explique principalement l'évolution de la ligne budgétaire. Il s'agit d'une mesure progressive qui s'étalera de 2025 à 2028. Les taux seront :

- 2025 : 34,65 %
- 2026 : 37,65 %
- 2027 : 40,65 %
- 2028 : 43,65 %.

Cette augmentation des cotisations représente une charge supplémentaire pour le CCAS.

De plus, afin d'appliquer la convention de mise à disposition du personnel support (Finances, RH, Direction générale...) pour le CCAS, une dépense sur le chapitre est inscrite pour 316 000 euros.

Autres charges de gestion courante : **159 623 €**

Ce chapitre comprend notamment les participations et les secours :

CHARGES DE GESTION COURANTE (en euros)	CA 2023	CFU 2024	BP 2024
PARTICIPATION FONDS AIDES AUX JEUNES + FSL	12 662,00	10 454,00	10 454,00
ETRENNES	15 110,00	10 415,00	12 000,00
SECOURS	8 825,47	10 567,30	12 300,00

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Cette ligne budgétaire contient également les participations aux budgets annexes :

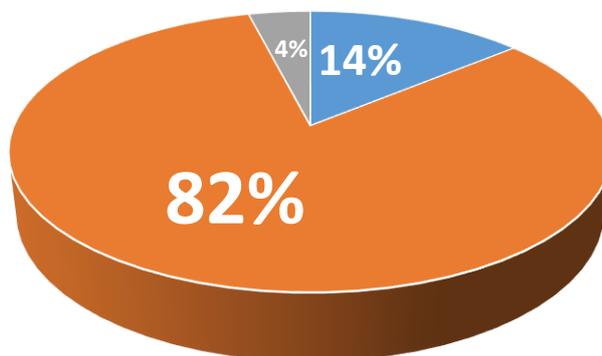
- Résidence autonomie Robert Lebas : 37 288 euros,
- Résidence autonomie Le Béguinage : 73 561 euros,

Des droits d'utilisation d'informatique « en nuage » sont budgétés pour 13 840 euros, comprenant par exemple, les abonnements à Office 365. Des crédits sont ouverts pour 180 euros pour les diverses opérations de gestion (arrondis Prélèvement à la source, frais bancaires...)

Les charges exceptionnelles sont évaluées à **1 500 euros**.

Les provisions pour créances douteuse sont estimées à **3 000 euros**.

La répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024 se présentent ainsi :



- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion courante

Opérations d'ordre : **30 000 €** (dotations aux amortissements)

Soit, pour les dépenses de fonctionnement :

Réalisé 2024 : 3 624 298,71 €

Budget 2025 : 4 073 898 €

Section d'investissement – recettes

Cette section est constituée de :

- l'excédent d'investissement reporté d'un montant de **414 893,29 euros**,
- des amortissements pour **30 000 euros**,

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

- une ligne de prêts remboursable pour **2 999,71 euros**,
- deux subventions pour **6 318 euros** de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition d'un logiciel.

Soit, pour les recettes d'investissement : 454 211 €.

Section d'investissement – dépenses

Emprunts et dettes : **309 000 €**

Ce poste comprend l'avance de trésorerie du budget principal versé en 2024 dont le remboursement est prévu en 2025. Il englobe également une enveloppe de remboursement de cautions dans le cas où des locataires donneraient leurs préavis (sur les logements des résidences avant la constitution des budgets annexes).

Dépenses d'équipement : **131 525 €**

Les investissements 2024 se répartissent de la façon suivante (en euros) :

Divers sites

Libellé	Montant
PC	3 000,00
Périphériques informatiques	1 500,00
Téléphones	500,00
Santé au travail	2000,00

Maison 3S

Libellé	Montant
Lève-malade	2 800,00

Arpège

Libellé	Montant
Machine à coudre	450,00
Tables pliantes	120,00
Oriflamme	120,00

Budget Primitif 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Maison de l'enfance et Relais Petite Enfance

Libellé	Montant
Destructeur	120,00
Matériel de puériculture	1 000,00
Matériel éducatif	1 300,00
Parc amovible	100,00

Travaux : enveloppe de **5 000,06 euros**

Une enveloppe de 109 001,27 euros est prévue pour les autres investissements (non identifiés à la date de préparation du budget).

Les reports s'ajoutent pour **10 699,67 euros**.

Une enveloppe de **3 000 euros** pour des prêts à des particuliers en difficultés est prévue.

Les opérations d'ordre (amortissement des subventions d'équipement) sont d'un montant de **4 500 euros**.

Soit, pour les dépenses d'investissement : 454 211 €.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

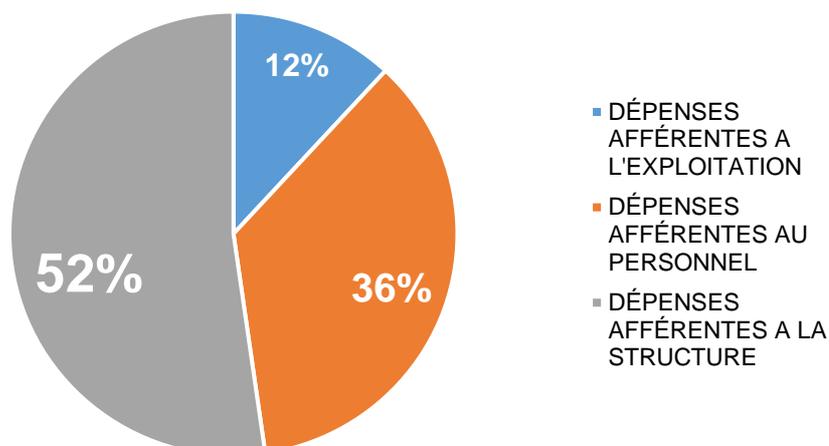
2- Les budgets annexes

a- Résidence autonomie Robert Lebas

Le budget primitif 2025 du budget annexe de la résidence autonomie Robert Lebas se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	22 925 €	22 925 €
FONCTIONNEMENT	331 369 €	331 369 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les dépenses d'exploitation représentent 39 371 euros (Fluides, frais postaux et de télécommunications, nettoyage...). Les charges du personnel sont estimées à 118 785 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 173 213 euros (location et charges immobilières, entretien et réparation, maintenance...).

Les recettes proviennent :

- Du forfait autonomie pour 21 500 euros,
- De la perception des loyers prévue pour 271 650,24 euros,
- De la participation du budget principal du CCAS pour 37 288 euros,
- Du report de fonctionnement de 730,76 euros.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

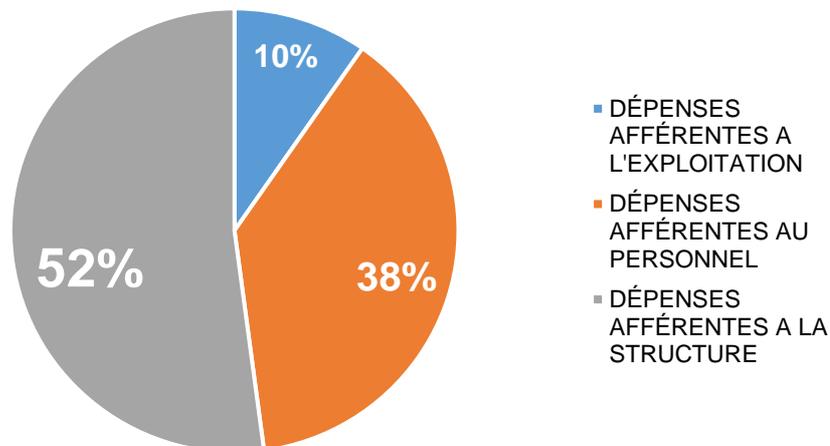
En investissement, il est prévu des remboursements de cautions, du mobilier et du matériel. Ces dépenses sont couvertes par l'excédent d'investissement, les remboursements des cautions, une subvention d'équipement et les amortissements et provisions pour un montant total de 22 925 euros.

b- Résidence autonomie Le Béguinage

Le budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Le Béguinage se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 754 €	9 754 €
FONCTIONNEMENT	172 177 €	172 177 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les dépenses d'exploitation représentent 16 672 euros (Fluides, frais postaux et de télécommunications, nettoyage...). Les charges du personnel sont estimées à 65 780 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 89 725 euros (location et charges immobilières, entretien et réparation, maintenance...).

Les recettes proviennent :

- Du forfait autonomie pour 10 000 euros,
- De la perception des loyers prévue pour 88 350 euros,
- De la participation du budget principal du CCAS pour 73 561 euros,
- Du report de fonctionnement de 66 euros.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

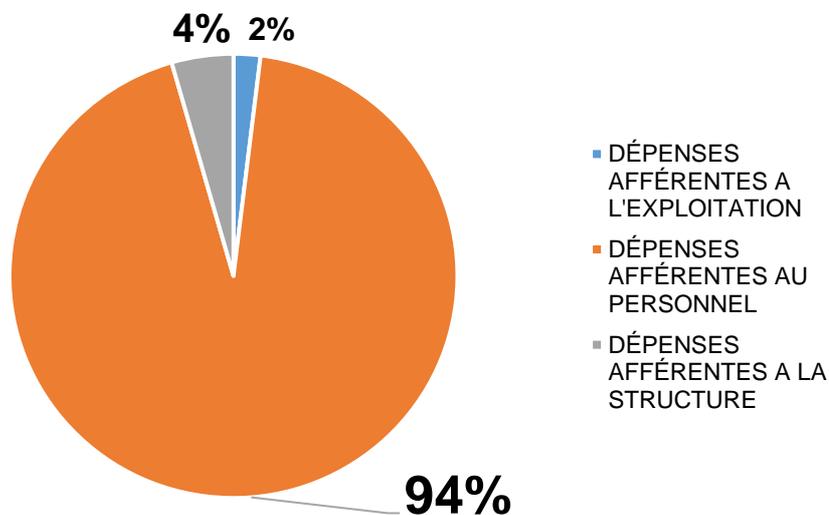
En investissement, il est prévu des remboursements de cautions et des dépenses d'équipement non identifiés à la date de préparation du budget. Ces dépenses sont couvertes par l'excédent d'investissement, les remboursements de cautions et les amortissements et provisions pour un montant total de 9 754 euros.

c- Service d'aides à domicile

Le budget primitif 2024 du budget annexe du service d'aides à domicile se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 509 €	15 509 €
FONCTIONNEMENT	764 106 €	764 106 €

Les dépenses de fonctionnement, hors résultat de fonctionnement, se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'exploitation représentent 13 225 euros (Fournitures médicales, produits d'entretien, frais de déplacements des aides à domicile...). Les charges du personnel sont estimées à 638 078 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 30 347 euros (maintenance informatique, location...).

Les recettes proviennent des produits de la tarification (participations des usagers, prises en charge des prestations par la MSA, la CAF, le département, la Carsat et diverses mutuelles) et de la signature du

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, des dotations aux amortissements et du résultat de fonctionnement excédentaire pour 681 650 euros.

En investissement, les recettes comprennent des amortissements pour 9 300,49 euros et le résultat d'investissement reporté pour 6 208,71 euros. Cela vient financer :

- L'amortissement d'une subvention pour 2 200 euros,
- La constatation de dépréciation de créances pour 300,29 euros,
- Un outil métier (solde) : 2 791,20 euros,
- Une enveloppe « Santé au travail » : 1 000 euros,
- Une enveloppe « périphériques informatiques » : 150 euros,
- Une enveloppe de matériel non identifié spécifiquement au moment de la préparation budgétaire : 9 067,51 euros.